



## COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°143 mardi 12 juillet 2011

### Fermeture du secrétariat :

Le secrétariat de mairie sera fermé au public du lundi 15 août au vendredi 26 août 2011.

### Concert « Les Cordes d'Argent » :

Le club des ainés d'Aussac-Vadalle vous rappelle que le concert de l'orchestre de Saint Petersbourg « les Cordes d'Agent » se déroulera le 20 juillet 2011 au centre socioculturel d'Aussac-Vadalle à 21 heures. Il reste encore quelques places disponibles. La vente des billets est ouverte au secrétariat de mairie. Prix du billet 7 €.

### Travaux de la Traverse de Ravaud :

Compte tenu des plannings des entreprises, les travaux de la première phase de la traverse de Ravaud ne débuteront que mi-juillet.

### Inscriptions navette scolaire 2011/2012 :

Les inscriptions des lycéens pour la navette scolaire devront se faire avant le 22 juillet 2011 à la Mairie aux heures d'ouverture suivantes : le lundi de 14h à 18h, les mardi et mercredi de 9h à 12h, et le jeudi de 14h à 17h30 ou par téléphone au 05 45 20 61 60.

### Bourse aux armes :

Le TS 16 d'AUSSAC-VADALLE organise une bourse aux armes le dimanche 17 juillet 2011 au Centre Socioculturel de 8 heures à 17 heures. Entrée à 2 €uros.

### Recensement militaire :

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec le livret de famille et une pièce d'identité.

**L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

### La canicule et nous .... :

L'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé) renouvelle leur campagne d'information et de prévention sur les risques liés à la canicule. (ci-joint dépliant).

### Divagation des chats et chiens :

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou à plus de mille mètres du domicile de son maître ; ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou dans la propriété d'autrui.

Mairie Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle

Tél : 05.45.20.61.60 – Fax : 05.45.20.76.36

Courriel : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr) - Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)